



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Apologie du terrorisme

Question au Gouvernement n° 210

Texte de la question

APOLOGIE DU TERRORISME

Mme la présidente . La parole est à M. Vincent Jeanbrun.

M. Vincent Jeanbrun . Monsieur le premier ministre, en janvier prochain, nous commémorerons les dix ans du drame de l'Hyper Cacher, durant lequel Philippe Braham, habitant de ma commune de L'Haÿ-les-Roses, a été lâchement assassiné. Le 12 janvier 2015, alors tout jeune maire, je me suis rendu à l'institut médico-légal de Paris pour y soutenir sa famille. J'ai tenu sa veuve dans mes bras sans pouvoir prononcer des mots capables de l'apaiser. Je n'oublierai jamais cette douleur.

Mes chers collègues, ce n'est pas le terrorisme qui tue, ce sont les terroristes : des hommes et des femmes bien réels, élevés dans l'apologie de l'horreur, dans l'apologie d'une hiérarchie des êtres et des religions, dans l'apologie de la haine de notre république universaliste et fraternelle.

Alors, en voyant la proposition de loi du groupe LFI demandant l'abolition du délit d'apologie du terrorisme, je n'ai d'abord pas voulu y croire. (*« C'est une honte ! » sur plusieurs bancs du groupe DR.*) Pas en France ! Pas après tant de morts ! Pas après tout ce que nous avons vécu ! Hélas, si : après leurs provocations, après leurs indignités, voilà leur infamie. Les masques tombent : ceux qui sont complaisants avec le terrorisme revendiquent désormais de pouvoir l'être en toute impunité.

M. Thibault Bazin . Eh oui !

M. Vincent Jeanbrun . Collègues de La France insoumise, honte à vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs des groupes RN et EPR et Dem.*) Excusez-vous devant les victimes, devant leurs familles, devant la République tout entière ! Chaque mot que vous prononcez pour justifier cette proposition est une insulte, un crachat sur les tombes de Samuel Paty, des enfants de Toulouse et de toutes les victimes de la barbarie ! (Mêmes mouvements.)

Mme Mathilde Panot. Honte à vous, à vous !

M. Vincent Jeanbrun . Honte à vous ! Et honte à toute la gauche, qui se dit républicaine mais qui ne dénonce pas son alliance électorale avec La France insoumise ! Je vous interpelle aujourd'hui devant la nation. Redressez-vous ! Reprenez vos esprits ! Faites preuve de courage ! Monsieur Hollande, comment pouvez-vous décemment continuer à siéger aux côtés de députés qui bafouent la République que vous avez présidée ? (*M. François Hollande et plusieurs députés du groupe SOC rient.*)

Comme vous, monsieur le premier ministre, avec mes collègues de la Droite républicaine, autour de Laurent

Wauquiez, nous ne céderons jamais aux terroristes ni à ceux qui banalisent leurs crimes. Comment, avec Bruno Retailleau et votre gouvernement... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. - Les députés du groupe UDR et plusieurs députés des groupes EPR et Dem applaudissent ce dernier.)*

M. René Pilato . La maîtrise de la langue française, pour un député, c'est important !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur . Depuis 2012, le terrorisme islamiste a fait 273 morts sur le sol français et près d'un millier de blessés. Comme vous, en cet instant, je pense à toutes ces victimes, ainsi qu'à leurs familles, qui sont brisées par la souffrance. Le 13 novembre, je me suis rendu avec le premier ministre devant le Bataclan...

Un député du groupe LFI-NFP . Vous n'êtes pas le seul !

M. Bruno Retailleau, ministrepour célébrer le neuvième anniversaire de cette triste année, de cette année de sang, marquée par le Bataclan, l'Hyper Cacher et Charlie Hebdo.

M. Raphaël Arnault . Qui a combattu Daech ? Ce sont les antifascistes !

M. Bruno Retailleau, ministre . Or c'est précisément le mois de novembre qu'a choisi le groupe LFI pour déposer une proposition de loi scandaleuse, *(Approbation sur de nombreux bancs des groupes DR, RN, EPR, Dem, HOR et UDR)* qui vise à abolir le délit d'apologie du terrorisme.

Mme Andrée Taurinya . menteur !

M. Emmanuel Fernandes . Escroc !

M. Bruno Retailleau, ministre . Si cette proposition de loi était adoptée, ce délit serait effacé de tout notre droit. C'est scandaleux, c'est honteux, et on voit bien l'objectif qui se cache derrière cette proposition d'abrogation : c'est un calcul cynique, électoraliste, clientéliste. En France, le terrorisme qui a frappé porte un nom : c'est le terrorisme islamiste. C'est scandaleux et c'est honteux, parce que vous trahissez l'héritage républicain de la gauche française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

M. René Pilato . Ce qui est scandaleux, c'est que vous soyez ministre de l'intérieur !

M. Bruno Retailleau, ministre . Je veux rappeler que le texte qui a institué ce délit a été voté sous la présidence de François Hollande. Cette proposition de loi est honteuse ; c'est même une grave faute morale.

Mme Mathilde Panot. La faute morale, c'est vous !

M. Bruno Retailleau, ministre . Il y aura un avant et un après, LFI n'est pas un parti comme les autres ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs des groupes EPR et Dem. - Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Données clés

Auteur : [M. Vincent Jeanbrun](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 210

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 2024